



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ
D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES
EQUIPEMENTS TECHNIQUES, HOTTES,
FILTRÉS, ET RESEAUX DE SECHOIRS PASSE
AVEC LA SOCIÉTÉ GUERRAULT
MAINTENANCE**

**DÉCISION N° AU-18-369
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°AU-16-405 en date du 15 décembre 2016 de signer le marché d'entretien et maintenance des équipements techniques, hottes, filtres, et réseaux de séchoirs avec la société GUERRAULT MAINTENANCE (notifié le 02/01/2017) ;

VU la décision n°AU-18-195 en date du 28 juin 2018 de signer l'avenant n°1 au marché d'entretien et maintenance des équipements techniques, hottes, filtres et réseaux de séchoirs (notifié le 12/07/2018).

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte le groupe scolaire Simone Veil - 32/36 rue Mirabeau 94300 Vincennes, dans le marché d'entretien et maintenance des équipements techniques, hottes, filtres, et réseaux de séchoirs pour le nettoyage et le dégraissage des réseaux d'extraction de cuisine et de laverie ainsi que la permutation mensuelle des filtres à graisses de cuisine ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GUERRAULT MAINTENANCE, domiciliée, 25, rue Georges Huchon – 94300 VINCENNES, représentée par Monsieur Laurent MARIEZ, Gérant, l'avenant n°2 au marché d'entretien et maintenance des équipements techniques, hottes, filtres, et réseaux de séchoirs.

Le montant de l'avenant n°2 est de 1 360 € HT (1 632€ TTC).

Le montant maximum initial annuel du marché de 34 247,00 € HT (41 096,40 € TTC) est porté à 35 607 € HT (42 728,40 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181203-lmc1H5855H1-AR Date de réception en Préfecture : 03/12/2018 Date de Publication : 03/12/2018

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181203-lmc1H5855H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2018
Date de Publication : 03/12/2018